

Pages de Profils



Un nouveau dispositif mis en place par l'Insee appelé « Revenus Disponibles Localisés » permet de disposer des revenus disponibles des ménages et de mesurer les effets de la redistribution, par l'impôt et les prestations sociales. En 2004, les transferts sociaux contribuent à réduire de moitié les disparités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres dans le Nord-Pas-de-Calais.

Malgré cet effet important, un habitant de la région sur six vit sous le seuil de pauvreté. Les situations de pauvreté sont plus fréquentes dans la région qu'en moyenne. Elles concernent davantage les familles monoparentales et nombreuses, et donc les enfants.

La redistribution réduit fortement les disparités de niveaux de vie mais la pauvreté reste élevée

Marion Deboeuf
Service Études et Diffusion

Matthieu Ibarra
Service Statistique



Le nouveau dispositif Revenus disponibles localisés (RDL) permet de disposer pour la première fois de données sur les revenus disponibles des ménages en 2004, c'est-à-dire le revenu fiscal auquel sont ajoutées les prestations sociales et auquel est retiré l'impôt. Il offre ainsi la possibilité de mesurer l'effet de la redistribution.

L'EFFET MASSIF DE LA REDISTRIBUTION

En Nord-Pas-de-Calais, les transferts sociaux contribuent à réduire considérablement les écarts entre les plus aisés et les plus pauvres. Avant redistribution, 10% des habitants vivent dans un ménage dont le revenu par UC [Pour comprendre ces résultats](#) est inférieur à 4 504 euros tandis que 10% vivent dans un ménage dont le revenu par UC est supérieur à 27 680 euros. Après redistribution, ces seuils s'établissent respectivement à 8 187 euros et 25 060 euros. La prise en compte des transferts sociaux et des impôts directs permet ainsi de réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport inter-décile [Pour comprendre ces résultats](#) passe de 6,1 à 3,1 [Graphiques 1 et 2](#). L'effet redistributif est de même ampleur dans les deux départements. Dans le Nord, l'éventail des revenus est réduit de 6,4 à 3,2. Dans le Pas-de-Calais, il passe de 5,6 à 2,8.

Les prestations sociales allègent la charge financière que représente pour les ménages les besoins liés à la famille, au logement ou encore au chômage. Elles regroupent les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux [Encadré 1](#).

La part de ces aides sociales dans le revenu disponible moyen des ménages du Nord-Pas-de-Calais est la plus élevée de France : 7,3% contre 5,5% en France métropolitaine. Le poids des prestations sociales dans le revenu est d'autant plus fort que les ressources du ménage sont faibles. Du simple soutien financier, les prestations deviennent alors une ressource indispensable pour vivre. Les aides sociales représentent ainsi jusqu'à 50% du revenu disponible pour les ménages les plus pauvres [Graphique 3](#).

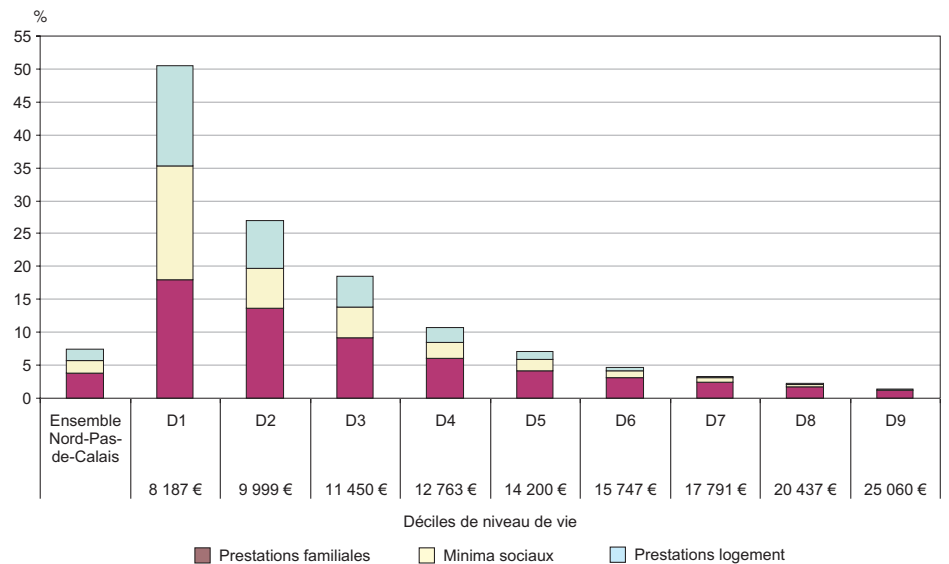
UN FAIBLE NIVEAU DE VIE MÉDIAN MAIS DES DISPARITÉS COMPARABLES AU NIVEAU NATIONAL

Après redistribution, les disparités de revenus en Nord-Pas-de-Calais sont comparables à la moyenne nationale. Dans la région comme

en France, le rapport inter-décile s'établit à 3,1. Mais le niveau de vie médian en Nord-Pas-de-Calais reste parmi les plus faibles des régions. En 2004, la moitié des habitants du Nord-Pas-de-Calais vit dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 14 200 euros [Graphiques 1 et 2](#). Ce niveau de vie médian s'élève à 15 370 euros pour l'ensemble des régions de la France de province.

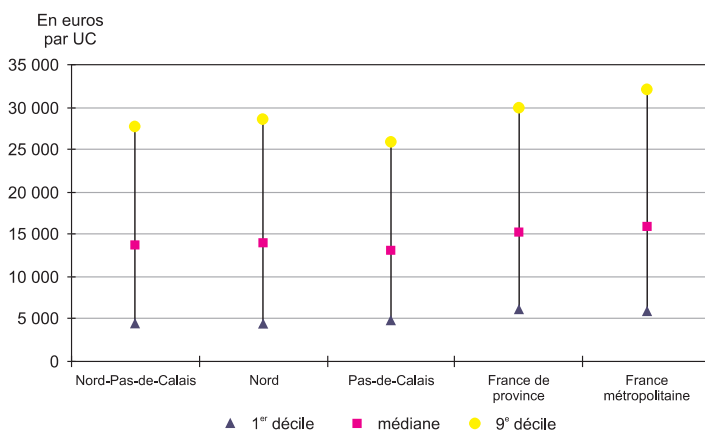
Les départements du Nord et du Pas-de-Calais connaissent un niveau de vie médian parmi les plus faibles. Le Pas-de-Calais se situe ainsi en dernière position (13 750 euros), derrière le département du Nord (14 430 euros) et les départements ruraux de la Creuse, de l'Aude et du Cantal.

GRAPHIQUE 3 : PART DES PRESTATIONS SOCIALES DANS LE REVENU DISPONIBLE MOYEN DES MÉNAGES PAR DÉCILE DE NIVEAU DE VIE



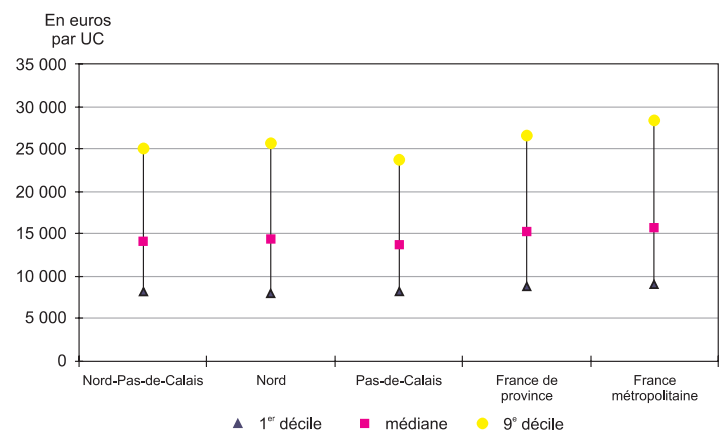
Source : Insee - Revenus Disponibles Localisés 2004

GRAPHIQUE 1 : LES REVENUS FISCAUX 2004 (AVANT REDISTRIBUTION)



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés des ménages 2004

GRAPHIQUE 2 : LES REVENUS DISPONIBLES 2004 (APRÈS REDISTRIBUTION)



Source : Insee - Revenus Disponibles Localisés 2004

16,8% DES HABITANTS DU NORD-PAS-DE-CALAIS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Si l'effet redistributif est certain dans la région, il ne permet pas de rattraper le retard du niveau de vie des habitants du Nord-Pas-de-Calais vis à vis des autres régions, ce qui se traduit par des situations de pauvreté plus fréquentes qu'ailleurs.

En 2004, 16,8% des habitants du Nord-Pas-de-Calais vivent sous le seuil de pauvreté monétaire [Encadré 2](#), établi au niveau national à 788 euros par mois et par unité de consommation [Pour comprendre ces résultats](#). Ce taux de pauvreté est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (11,7%) et la moyenne des régions de province

(12,1%). Seules deux régions connaissent un taux de pauvreté légèrement plus élevé qu'en Nord-Pas-de-Calais : le Languedoc-Roussillon et la Corse [Carte](#). Dans la région, la situation des deux départements est comparable : le taux de pauvreté s'établit respectivement à 16,9% dans le Nord et 16,7% dans le Pas-de-Calais.

ENCADRÉ 1 : LES PRINCIPALES PRESTATIONS PERÇUES PAR LES MÉNAGES

Les prestations sociales prises en compte dans cette étude sont versées, sous certaines conditions, par les Caisses d'Allocations Familiales (Caf), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale d'assurance Vieillesse (Cnav).

Les **minima sociaux** visent à garantir un revenu minimum au bénéficiaire et sont conçus pour répondre à des difficultés particulières :

- le Revenu minimum d'insertion (RMI) est versé aux personnes d'au moins 25 ans, sans activité professionnelle, sous condition de recherche active d'emploi ;
- l'Allocation de parent isolé (API) est allouée aux personnes seules assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ;
- l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) assure un revenu minimum aux personnes handicapées ;
- le Minimum vieillesse est destiné aux personnes de plus de 65 ans ne relevant d'aucun régime de retraite ou disposant de faibles pensions.

Les **prestations familiales** sont versées aux familles qui ont à charge un ou plusieurs enfants. Elles regroupent les allocations familiales, le complément familial (CF), l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), l'Allocation pour jeune enfant (APJE), l'Allocation parentale d'éducation (APE), l'Allocation de soutien familial (ASF), l'Allocation d'éducation spécialisée (AES) et la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

Les **allocations logement** permettent aux personnes qui en bénéficient, propriétaires, accédants à la propriété ou locataires, de réduire leurs dépenses de logement. On distingue l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS).

ENCADRÉ 2 : LES DIFFÉRENTES MESURES DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le dispositif RDL permet de disposer pour la première fois d'un taux de pauvreté au niveau régional et départemental, calculé à partir de la notion de revenu disponible.

En 2004, le Dossier de Profils n°78 « Le logement en Nord-Pas-de-Calais » avait déjà calculé un taux de pauvreté régional, établi à 17% des ménages pour l'année 2001, mais à partir d'un concept de revenu avant impôt. Le seuil de pauvreté retenu correspondait à 50% du revenu médian observé France entière sur les données de l'enquête Logement.

Il ne faut pas non plus confondre « taux de pauvreté » avec « taux de bas revenus ». D'après l'étude du Dossier de Profils n°82 « Pauvretés et territoires en Nord-Pas-de-Calais », près de 20% de la population âgée de moins de 65 ans est à bas revenus dans la région. L'approche de la pauvreté par « les bas revenus », appréhendée à partir des données des Caf et des MSA, ne porte que sur la population âgée de moins de 65 ans. Outre cette différence de champ, l'écart constaté résulte surtout de la non prise en compte de l'impôt dans le calcul du revenu. Si l'on tenait compte de l'impôt, un nombre plus important de ménages aurait un revenu disponible par UC moins élevé. Le revenu médian calculé, et donc le seuil de bas revenus, serait plus faible. La population sous le seuil de bas revenus serait ainsi un peu moins nombreuse.

Dans le dispositif RDL présenté ici, les revenus pris en compte comprennent toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité ou de remplacement (allocations chômage, retraite...) et revenus du patrimoine. Mais ces derniers ne sont que très partiellement couverts. Ainsi, la mesure du revenu disponible pourrait être améliorée. C'est ce que l'Insee fera dans le dispositif RDL 2006 en apportant des améliorations méthodologiques sur deux points : l'intégration de prestations sociales réelles (et non plus estimées sur barèmes) et la prise en compte plus complète des revenus des produits financiers. Les principaux messages du présent « Pages de Profils » ne devraient cependant pas être très différents.

UNE PAUVRETÉ PLUS PRONONCÉE DANS LES PÔLES URBAINS

Dans la plupart des régions et départements français, le taux de pauvreté est plus important dans l'espace rural que dans l'espace urbain. C'est le cas du département du Nord où le taux de pauvreté s'élève à 20,2% dans le rural contre 16,9% dans l'urbain. En revanche, le Pas-de-Calais déroge à cette règle : la pauvreté y touche autant l'espace urbain que l'espace rural. Mais, dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais, le taux de pauvreté atteint son maximum dans les grandes villes. Plus de 18% de la population des pôles urbains vit sous le seuil de pauvreté contre moins de 10% dans les couronnes périurbaines. Dans les pôles urbains, l'offre de logements sociaux est plus importante qu'en périphérie et est renforcée par la présence d'un parc privé ancien qui joue parfois le rôle de parc social. Les villes accueillent ainsi des personnes plus exposées à la pauvreté et dont le niveau de vie est plus faible qu'ailleurs : jeunes récemment entrés sur le marché du travail, familles monoparentales ou demandeurs d'emploi.

LA PAUVRETÉ TOUCHE DAVANTAGE LES FAMILLES, ET DONC LES ENFANTS

Dans la mesure où la pauvreté peut résulter de facteurs relatifs au marché du travail ou de facteurs relatifs à la structure de la famille, elle ne touche pas tous les types de ménages de la même façon [Graphique 4](#).

Pour les personnes isolées, c'est souvent l'absence d'emploi qui est à l'origine des situations de pauvreté. En Nord-Pas-de-Calais, environ 16% des personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté, les hommes étant davantage concernés que les femmes.

Pour les familles, la pauvreté est liée à la taille du ménage. L'arrivée d'enfants s'accompagne de charges supplémentaires que les revenus ne permettent pas toujours de supporter.

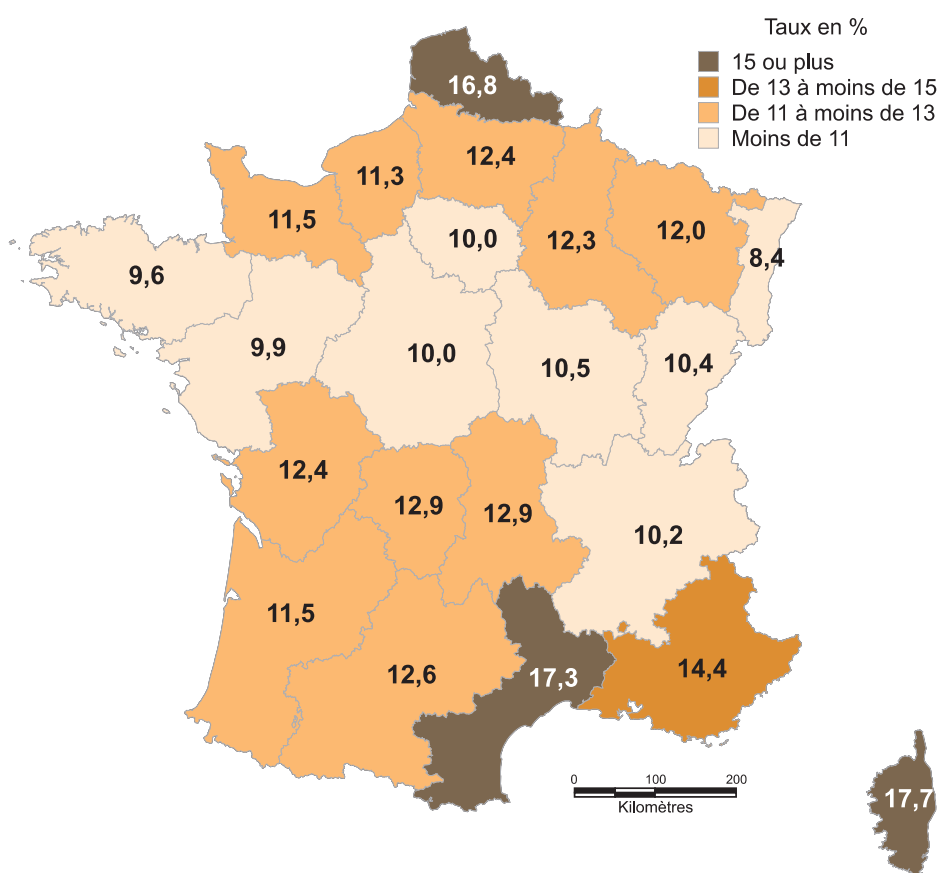
Les familles monoparentales sont les plus touchées. En Nord-Pas-de-Calais, près d'une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Les ressources financières, apportées par une seule personne, sont fragiles et dépendent fortement des prestations sociales. Pour les couples avec enfants, en particulier les familles nombreuses, la pauvreté résulte plutôt d'un déséquilibre entre la taille du ménage et les ressources financières, alors même que les parents

peuvent percevoir des revenus d'activité. Ainsi, 17,2% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

En conséquence, les enfants sont plus concernés que le reste de la population par les situations de pauvreté.

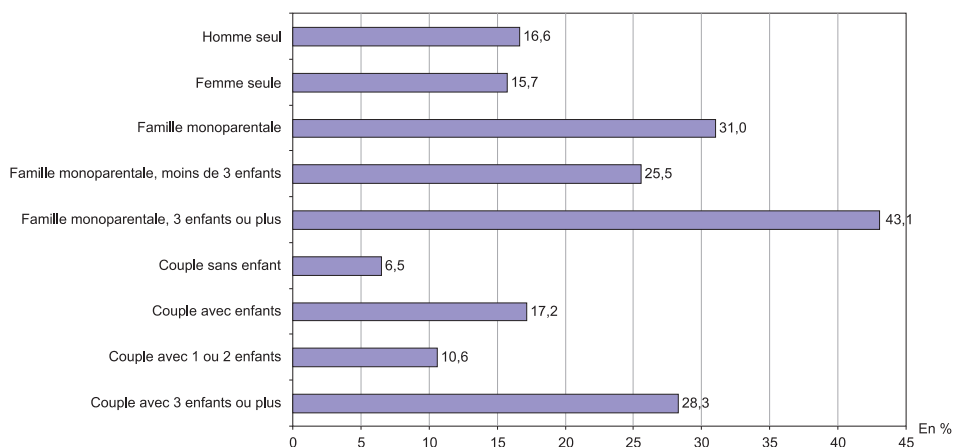
En Nord-Pas-de-Calais, un jeune de moins de 18 ans sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce phénomène rend compte de l'importance du lien entre transferts sociaux et caractéristiques du ménage.

CARTE : TAUX DE PAUVRETÉ PAR RÉGION EN 2004



© IGN - Insee 2008
Source : Insee, Revenus Disponibles Localisés 2004

GRAPHIQUE 4 : TAUX DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE MÉNAGE EN 2004



Source : Insee - Revenus Disponibles Localisés 2004

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Définitions :

La source **Revenus disponibles localisés** (RDL) provient du fichier de déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation. Les prestations sociales versées principalement par les Caisses d'Allocation Familiales (Caf), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale d'assurance Vieillesse (Cnav) sont imputées par application de barème, selon des méthodes les plus proches possibles de celles utilisées pour l'enquête Revenus fiscaux au niveau national.

Le champ se limite aux ménages fiscaux ordinaires, constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Le revenu déclaré aux services fiscaux, plus simplement appelé revenu fiscal, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la " déclaration des revenus ", avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraite...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Le niveau de vie d'un individu est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Tous les individus d'un même ménage ont donc le même niveau de vie.

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60% du niveau de vie médian. Il s'établit à 788 euros par mois en 2004.

La médiane du niveau de vie partage les ménages en deux groupes : la moitié dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Sur le même principe, les déciles partagent la population en dix parties égales.

Le rapport inter-décile du niveau de vie rapporte le niveau de vie plancher des 10% les plus « riches » sur le niveau de vie plancher des 10% les plus « pauvres ». Ce rapport est un indicateur de disparité.

Pour en savoir plus:

- Les revenus disponibles localisés en 2004 - Insee - Insee Résultats n°80 série société, Avril 2008
- Niveaux de vie et pauvreté en France: les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités - Insee - Insee Première n°1162, Octobre 2007
- Pauvretés et territoires en Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Dossiers de Profils n°82, Juin 2006
- Regards sur les quartiers en Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Dossiers de Profils n°88, Décembre 2007
- Niveaux de vie et pauvreté en Picardie : Un picard sur huit sous le seuil de pauvreté - Insee Picardie - Insee Picardie Analyses n°23 - Février 2008
- La pauvreté moins marquée en Bretagne - Insee Bretagne - Octant n°111, Janvier 2008

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Ariel PÊCHER
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Responsable Fabrication : Fabrice CARLIER

Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : par correspondance CNGP-Insee BP402 80004 AMIENS CEDEX ou via Internet : www.webcommerce.insee.fr - Tél. : 03 22 97 31 70

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Novembre 2008 - © Insee 2008 - Code Sage PRO084620

Imprimerie : BV Impression - 38, rue Maurice Sarraut - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 88 05 55 - Courriel : bvimpression@nordnet.fr